الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

RAPPORT NATIONAL DE L'ALGERIE

SOMMET SUR LA TRANSFORMATION DE L'EDUCATION

NEW YORK, LE 19 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Introduction

I. Etat des lieux du système éducatif algérien

II. Les bonnes pratiques et les recommandations relatives aux 5 axes du STE

Axe 1 : Ecoles inclusives, équitables, sures et saines

Axe 2 : Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable

Axe 3 : Enseignants, enseignement et profession enseignante

Axe 4 : Apprentissage et transformation numérique

Axe 5 : Financement de l'éducation

III. Les recommandations relatives aux 4 composantes du STE

Composante A : Assurer un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la Covid19

Composante B : Identifier les principales transformations stratégiques et leviers pour repenser l'éducation du XXI siècle et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés

Composante C : Examiner les objectifs et les repères nationaux en matière d'Education

Composante D : Assurer un financement public renforcé et plus durable de l'éducation

IV. Les principales parties prenantes impliquées aux consultations nationales

V. Annexes

– Note conceptuelle et programme du pré-atelier national, tenu le 21 juin 2022 ;

– Note conceptuelle et programme de l'Atelier national, tenu les 6 et 7 juillet 2022.

INTRODUCTION :

Face à l'accélération vertigineuse des mutations du monde où nous vivons, aux progrès technologiques, au réchauffement climatique, à la prolifération des conflits et des crises, au cloisonnement de l'accès aux technologies, l'éducation fait face à de nombreux défis, en particulier, dans les pays démunis.

Les effets dévastateurs de la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de la COVID-19 sur les possibilités d'apprentissage de centaines de millions d'enfants et de jeunes exacerbés ainsi une crise de l'apprentissage déjà profonde et creusée davantage le faussé entre les pays développés et ceux en voie de développement.

Cette situation nous interpelle à plus d'un titre et nous impose à redoubler d'effort pour repenser et édifier ensemble un système éducatif résilient, faisant de l'inclusion, de l'égalité des chances et de l'équité une réalité absolue pour le bien de tous et les futurs citoyens du monde.

S'attaquer à cette crise multidimensionnelle de l'apprentissage nécessite un effort global et une volonté politique au regard des changements fondamentaux qu'elle exige dans la refonte du système éducatif et scolaire.

L'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies d'organiser à New York, le 19 septembre 2022, un Sommet sur la Transformation de l'éducation, se veut être une opportunité pour mobiliser les communautés éducatives à travers le monde en vue de mettre en place une nouvelle vision de l'école qui consiste à instaurer des changements dans les politiques éducatives, à renforcer l'engagement collectif autour des cinq actions thématiques retenus, visant à redynamiser et à revaloriser les efforts consentis par tous les pays pour réaliser les Objectifs du Développement Durable liés à l'éducation à l'horizon 2030 et au-delà :

1. Écoles inclusives, équitables, sûres et saines ;
2. Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable ;
3. Enseignants, enseignement et profession enseignante ;
4. Apprentissage et transformation numériques ;
5. Financement de l'éducation.

La réalisation de ces objectifs nécessite un dialogue inclusif et un engagement significatif de l'ensemble des parties prenantes, en particulier les jeunes, les étudiants et les enseignants etc.

Les consultations nationales précédant le Sommet, préconisées par les Nations Unies, offrent aux Etats membres l'occasion de concrétiser ces objectifs et de placer l'éducation au centre du débat politique.

Pour l'Algérie, il s'agira de saisir cette opportunité pour valoriser les efforts nationaux déployés à travers les politiques et stratégies nationales mises en œuvre dans le domaine de l'éducation et présenter sa vision pour réaliser l'Agenda 2030 et au-delà, notamment l'ODD 4 « assurer à tous d'ici à 2030 une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Cet exercice est d'autant plus significatif lorsque l'on dénote qu'en 1962, l'Algérie ne comptait qu'une (01) seule université avec 3000 étudiants et 306 enseignants. Alors qu'en 2022, l'Algérie compte 114 établissements universitaires, 1,5 millions étudiants et 62000 enseignants-chercheurs.

L'Algérie peut s'enorgueillir que plus de 13 millions de ses enfants, soit le quart de la population, répartis sur plus de 51.858 établissements et encadrés par 509.408 enseignants, se rendent chaque matin à l'école, à l'université ou au centre de formation professionnelle. Alors qu'en 1962 seuls 814.249 étaient inscrits à travers seulement 2666 écoles sur l'ensemble du territoire.

Quant au secteur de la formation professionnelle, l'on notera l'existence en 1962 de 49 Centres seulement, ce qui renseigne sur l'ampleur des réalisations depuis lors puisque notre pays peut se targuer de posséder pas moins de 206 établissements avec un flux annuel de 600.000 stagiaires.

Consacré par la Constitution, l'enseignement est un droit inaliénable, obligatoire et gratuit pour tout enfant en âge de scolarité. Il en est de même pour les enfants handicapés.

L'Algérie s'est engagée à fournir une place pédagogique à chaque enfant/jeune sans discrimination aucune, qu'elle soit d'ordre gendoriel, territorial ou social, avec l'objectif d'assurer l'équité et l'égalité des chances à l'ensemble des enfants pour l'accès à un enseignement de qualité, pertinent, efficient et inclusif.

Consciente des défis à relever pour consolider les acquis de la démocratisation de l'accès à l'éducation mais également pour améliorer les performances pédagogiques, l'Algérie a mis en œuvre une feuille de route pour le redéploiement du système éducatif à partir d'indicateur de qualité s'appuyant sur trois leviers de la réforme que sont la réforme pédagogique, la gouvernance et la professionnalisation des personnels par la formation.

Les efforts et les moyens colossaux consentis ont permis à l'Algérie d'occuper la première place en Afrique et dans le monde arabe et la 64e position mondiale en 2022 dans la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD), selon le rapport publié par le Réseau de solutions de développement durable des Nations Unies (SDSN).

C'est à ce titre et en application des lignes directrices des Nations Unies notamment les cinq (5) domaines thématiques d'actions susmentionnés, que des consultations nationales ont été organisées durant la période de mai à juin 2022, sous la coordination collégiale du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et des quatre départements ministériels compétent en la matière à savoir l'Education Nationale, la Formation et l'Enseignement Professionnels, l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et les Finances.

Ce processus a permis aux parties prenantes, lors d'un pré-Atelier national, organisé, à Alger, le 21 juin 2022, d'élaborer un Rapport National préliminaire relatif aux résultats de la 1ère consultation nationale, et a servi

de référentiel à la participation de la délégation algérienne aux différentes tables rondes ministérielles du pré-Sommet, tenu à Paris, du 28 au 30 juin.

Les conclusions de ce Rapport préliminaire ont fait l'objet d'une deuxième consultation nationale, élargie à toutes les parties prenantes à l'éducation, lors d'un Atelier national, organisé à Alger, les 6 et 7 juillet 2022, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur Résident et de l'UNICEF à Alger.

Cet atelier, qui a connu la participation de pas moins de 150 personnes issus des institutions publiques, du secteur privé, de la société civile, des Centres de recherches, des élèves, des étudiants, des jeunes universitaires et jeunes stagiaires de la formation professionnelle, des Conseillers d'orientation et responsables pédagogiques etc, avait pour objet de finaliser l'élaboration du Rapport National et de la Déclaration Nationale d'engagements de l'Algérie relative à sa vision pour la transformation de l'éducation, et qui seront présentés au Sommet de New York, le 19 septembre 2022.

Cela a permis aux parties prenantes de contribuer à la réflexion mondiale menée dans le but d'apporter les ajustements nécessaires pour adapter les systèmes éducatifs existants en particulier dans notre pays aux changements de l'environnement mondial notamment en ce qui concerne, les domaines d'actions thématiques susmentionnés, et les quatre (4) composantes suivantes :

A. Assurer un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19.
B. Identifier les principales transformations stratégiques et leviers pour repenser l'éducation du XXIe siècle et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés.
C. Examiner les objectifs et les repères nationaux en matière d'éducation.
D. Assurer un financement public renforcé et plus durable de l'éducation.

Au terme des discussions des groupes de travail, constitués en fonction des axes et composantes susmentionnés, un état des lieux a été dressé et des recommandations ont été formulées objet de ce rapport.

Ainsi, ce rapport constitue une opportunité pour renouveler l'engagement de l'Algérie à mettre en œuvre les ODD, en les intégrant dans ses priorités nationales, à travers l'identification d'une démarche cohérente et inclusive de tous les secteurs et institutions nationaux compétents en la matière ainsi que son adhésion aux transformations ciblant le développement du capital humain dans toutes ses dimensions.

I- ETAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF ALGERIEN :

Forte d'une population estimée à 57,6 millions d'habitants à l'horizon 2040 et de son positionnement stratégique au cœur de la Méditerranée, l'Algérie ambitionne à travers le Plan d'Action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme de Monsieur le Président de la république (2020-2024), de réaliser un taux de croissance significatif, et atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Depuis septembre 2021, le Gouvernement algérien est engagé à apporter les ajustements nécessaires sur les plans institutionnel et social, économique et financier, afin de réussir le processus de relance économique, dans un contexte caractérisé par les effets multidimensionnels de la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de la COVID-19 sur les plans social et économique.

Dans le même contexte, ces ajustements s'avèrent plus que nécessaire pour adapter les systèmes éducatifs existants aux changements de l'environnement mondial notamment en ce qui concerne les domaines d'actions thématiques identifiés pour le "Sommet de Transformation de l'Education".

Considérant que la réussite de toute politique repose sur le développement du capital humain, l'Algérie place ce facteur au cœur de toutes les réformes, ajustements et transformations qui doivent être opérées, pour faire face aux mutations multiformes du monde contemporain.

Des efforts considérables ont été consentis par l'Algérie pour veiller à la consécration du principe constitutionnel relatif au droit à l'éducation, à sa gratuité, à l'obligation de la scolarisation des enfants et jeunes de moins de 16 ans et à ses engagements au niveau international. Les enfants handicapés bénéficient en outre d'une prolongation de la limite d'âge de deux ans.

L'Algérie poursuit le renforcement du capital humain, notamment à travers l'amélioration de la qualité de l'éducation, le développement des compétences et l'adéquation entre formation et emploi.

Pour se faire, le pays s'appuie sur un système éducatif composé de trois secteurs : l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique et la Formation et l'enseignement professionnels, ayant à leur charge environ 13 millions d'élèves, d'étudiants et de stagiaires.

Outre la participation de l'Etat, le secteur privé et la société civile contribuent à l'effort national dans le domaine éducatif.

Malgré l'amélioration significative des scores des principaux indicateurs de l'ODD4 « assurer à tous d'ici à 2030 une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », par ces trois secteurs, un défi majeur demeure en matière de qualité de l'enseignement.

II- LES BONNES PRATIQUES ET LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX 5 AXES DU STE :

Axe 1 : Ecoles inclusives, équitables, sûres et saines

- L'école algérienne est accessible à tous, sans discrimination aucune ;
- Le droit à l'éducation et à l'enseignement de l'enfant (fille-garçon) sont garantis par la Constitution algérienne et les lois y afférentes ;
- L'enseignement est obligatoire et gratuit de 06 à 16 ans et prolongé de 02 ans pour les élèves handicapés. À partir de 16 ans, les enfants qui quittent le système scolaire intègrent la formation et l'enseignement professionnels ;
- La protection des droits de l'enfant à l'éducation et l'enseignement sont assurés par la constitution et la loi 15-12 du 15 juillet 2015[1] ;
- Neutralité des institutions éducatives et la préservation de leur vocation pédagogique et scientifique sont assurées par des textes de lois ;
- Des mesures pour la prise en charge des enfants à besoins spécifiques (déficience physique, mentale et sensorielle) sont mises en place, afin de leur permettre une intégration totale dans des classes ordinaires ou dans des classes spéciales (intégration partielle) ouvertes dans des établissements scolaires ordinaires ou dans des infrastructures adaptées ;
- Prise en charge de la formation des personnes handicapées dans des centres de formation professionnelle et d'établissements spécialisés ;
- Installation d'une commission au niveau du Premier Ministère pour la prise en charge des enfants autistes ;
- Les écoles sont dotées d'unités de dépistage et de suivi (UDS) composées d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, dentistes…). Quant aux universités, celles-ci sont dotées d'unités de médecine préventive ;
- Des conseillers d'orientation et de guidance scolaires sont présents dans tous les collèges, lycées et établissements de formation professionnels pour accompagner les élèves durant leur cursus scolaire et leur prise en charge en cas de difficultés d'apprentissage et/ou morales ;
- Le soutien social de l'Etat au profit des enfants issus de familles démunies (allocation spéciale de scolarité, gratuité de manuel scolaire, acquisition de fournitures scolaires, cantines et transport scolaire) ;
- Le développement de la scolarisation et la formation de proximité (zone rurale) ;
- L'éducation et la formation en milieu carcéral ;
- L'alphabétisation et l'enseignement des adultes. Des classes sont ouvertes dans des établissements scolaires ou dans des structures relevant des autres secteurs tels que les maisons de jeunes, les salles au sein des mosquées et les Centres culturels ;
- Des actions sociales sont mis en œuvre par l'Etat pour garantir le principe d'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation (Ex: hébergement, allocations financières, manuels scolaires, cantines, transport, UDS…..) ;

[1] *La loi relative à la protection de l'enfant.*

- Formation des jeunes issus du dispositif alphabétisation-qualification pour la création de micro-entreprises ;
- Mise en place de dispositif d'enseignement à distance, assuré par l'Office National de l'Enseignement et de la Formation à Distance ;
- Installation du Haut Conseil de la Jeunesse en tant qu'organe consultatif. Il a pour mission de présenter à Monsieur le Président de la République, des avis, des recommandations et des suggestions sur des questions liées aux besoins des jeunes ;
- Implication active des différents acteurs de la société civile dans l'enseignement non-formel (associations des écoles coraniques, associations activant dans le domaine d'aide aux enfants aux besoins spécifiques…) ;
- L'exonération de la taxe de formation et la taxe d'apprentissage pour les actions de la formation continue ;
- Création d'une Ecole Normale Supérieure dédiée à la formation des formateurs des élèves à déficience auditive ;
- Participation des écoles privées dans la prise en charge de l'éducation des élèves à besoin spécifique ;
- Adaptation du système éducatif national aux situations de crises à travers notamment :
    a. La mise en place d'un protocole sanitaire permettant la reprise des enseignements durant la pandémie COVID19 ;
    b. La mise en place d'un protocole pédagogique exceptionnel (flexibilités des modes d'enseignement…) durant la pandémie Covid19…etc ;
    c. La création de deux Chaines TV nationales (EL MAAREFA et CHABABIA) dédiées au soutien en matière d'enseignement scolaire et mise à contribution des radios locales pour la diffusion des cours durant la pandémie COVID-19 ;
    d. L'exploitation optimale des outils numériques de communication disponibles en ligne, tels que les plateformes collaboratives dédiées à l'enseignement dans le système éducatif (Youtube, Zoom, TeamView, Google class …etc;
    e. Le recours aux plateformes éducatives (E-learning) notamment lors de la pandémie COVID-19 ;
    f. La participation des établissements d'enseignement à la production d'équipements de protection contre la COVID19;
- L'octroi de bourses de formation et d'études supérieures pour les étudiants issus principalement des pays arabes et africains ;
- Prise en charge de la scolarisation des enfants des familles réfugiées. Les enfants migrants ont également droit au même traitement que les nationaux.

➢ **Recommandations :**

- Améliorer les mécanismes de consultation et de communication entre les différents acteurs de la famille éducative ;
- Exploiter l'expérience avérée des établissements chargés de l'enseignement à distance ;

- Mettre en place un guide de gestion des risques destiné à la population éducative ;
- Élaboration de nouveaux mécanismes permettant la réorientation des élèves vers la formation professionnelle suivant leurs prédispositions ;
- Mettre en place une pédagogie spécifique aux différents handicaps / Aides didactiques ;
- Élargir les missions de l'Ecole Normale Supérieure des Sourds et Muets, pour prendre en charge la formation de formateurs spécialisés dans les autres handicapes ;
- Généralisation des bibliothèques sonores au niveau des écoles ;
- Formation, recrutement et financement des auxiliaires de vie scolaire ;
- Le mode de formation par apprentissage adopté par le Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (réduction des coûts d'acquisition des équipements techno-pédagogiques) ;
- Renforcer la coordination entre la santé, les collectivités locales et le système éducatif pour améliorer la qualité de prise en charge sanitaire ;
- Continuer à respecter le protocole sanitaire élaboré par les 3 secteurs représentants: MEN, MFEP, MESRS[2] ainsi que d'autres institutions éducatives en collaboration avec le Ministère de la santé ;
- Améliorer la qualité des prestations de santé, l'état d'hygiène des établissements scolaires (l'eau, le chauffage et les repas sains équilibrés et chauds) ;
- Mutualiser le matériel entre les secteurs de l'éducation et même les acteurs économiques pour le développement d'un écosystème profitable pour tous ;
- Mettre en place des dispositifs pour accroitre les connexions entre les trois secteurs du système éducatif ;
- Développer l'éducation en milieu hospitalier et l'éducation sportive ;
- Revoir la méthode de ciblage des catégories des élèves démunis bénéficiaires du soutien social de l'Etat (allocation spéciale de scolarité) et la revalorisation des aides octroyées ;
- Adapter la conception architecturale des écoles aux besoins spécifiques liés à l'apprentissage, notamment l'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites ;
- Améliorer la prise en charge des enfants assistés et orphelins ;
- Renforcer l'activité culturelle et pratique pour l'environnement en milieu scolaire ;
- Numériser les apprentissages tout en préservant le manuel scolaire ;
- Encourager les formations qualifiantes en TIC pour les Centres d'alphabétisation ;

[2] MEN : Ministère de l'Education Nationale
MFEP : Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Axe 2 : Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable

- Mise en place dans chaque wilaya[3] d'espaces appelés « maison d'accompagnement et d'insertion », afin de rapprocher les jeunes fraichement diplômés des différents dispositifs d'aide à l'insertion et à la création de micro-entreprises afin d'ancrer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes diplômés ;
- Institution d'un mode de formation par apprentissage, organisé en alternance entre l'établissement public de formation professionnelle et le milieu professionnel ;
- Développement dans les programmes d'enseignement et de formation les compétences de vie telles que : la citoyenneté, la résilience, le vivre-ensemble, le dialogue et l'écoute, la résolution de situation de problèmes inédites du quotidien ainsi que le respect et la préservation du milieu dans lequel évolue l'apprenant etc ;
- Accompagnement des élèves à la fin des cycles moyens et secondaire, par des Conseillers d'orientation scolaires en vue de les orienter vers les spécialités adéquate pour atténuer la déperdition scolaire ;
- Une formation de courte durée est assurée, à titre gracieux, par les établissements de formation professionnelle, dans le cadre de l'insertion des sans-emplois bénéficiaires de l'allocation chômage ;
- Mise en place d'un dispositif réglementaire de validation des acquis de l'expérience pour les personnes n'ayant pas les diplômes exigés ;
- Participation du secteur privé dans les efforts consentis par l'Etat envers l'éducation et l'enseignement, la formation et l'enseignement professionnels et l'enseignement supérieur ;
- La contribution de la société civile dans des activités extra-pédagogiques (mouvement associatif, comité de quartiers, écoles coraniques) ;
- Instauration d'une Journée « porte ouverte » sur le travail parlementaire à l'attention des enfants pour les initier à la vie politique et pour développer en eux l'esprit de leadership ;
- Organisation de sorties pédagogiques extra-scolaires par les maisons de l'environnement pour la promotion de l'éco-citoyenneté ;
- Organisation de journées « porte ouverte » en milieu scolaire pour la sensibilisation à la rationalisation de l'utilisation de l'énergie ;
- Existence d'un enseignement du « patrimoine culturel matériel et immatériel » au niveau des écoles (Conformément aux dispositions de la constitution 2020) ;
- Prise en charge de la santé mentale des enfants en difficulté scolaire par une équipe pluridisciplinaire de professionnels (congrès dédiés à la protection de l'enfance, caravane de sensibilisation, atelier de formation) ;
- Existence de la nomenclature algérienne des métiers et emploi ; des spécialités et des branches de la formation professionnelle et celle relative aux métiers de l'artisanat ;

[3] L'organisation territoriale du pays comprend, depuis décembre 2019, cinquante-huit (58) collectivités territoriales appelées wilayas.

- Unification des dispositifs publics de soutien à la création et à l'extension des activités pour les personnes âgées de moins de 40 ans, gérés par L'Agence Nationale d'Appui à l'Entreprenariat ;
- Existence d'un écosystème propice à l'interconnectivité entre les startups, les micro-entreprises, l'auto-entrepreneur et les personnes ressources pour un climat favorable à la création de la richesse et de l'emploi ;
- Organisation de journées d'information aux métiers pour les futurs bacheliers et les futurs universitaires ;
- Accompagnement des jeunes et adultes néo-alphabétisés par l'enseignement à distance et la formation professionnelle pour la création d'activités génératrices de revenus et l'autonomisation économique et sociale ;
- Flexibilité dans l'aménagement des cours, des dates et horaires d'examens ;
- Organisation de la double vacations/double brigades par la répartition des classes en sous-groupes ;
- Existence de Conventions cadres au niveau « infra » jusqu'aux écoles ;
- Existence de programmes d'accompagnement et de renforcement des compétences de vie des enfants et des adolescents à travers les colonies de vacances et des échanges culturels entre jeunes.

➢ **Recommandations :**

1.1. Education des jeunes enfants et apprentissage fondamental

- Renforcer l'éducation qui permettrait de préserver le patrimoine national, notamment chez l'enfant ;
- Dans le cadre de « agir local, penser global », initier l'enseignement du patrimoine national au niveau local à partir des caractéristiques patrimoniales de chaque région et l'intégrer en filigrane dans les programmes existants ;
- Développer des espaces de créativité au sein des écoles (ateliers vivants, fablab "fabrication laboratory", etc.) ;
- Rendre le système éducatif (école, universités, centres de formation) inclusif et ouvert sur le secteur économique et sur la société civile ;
- Généraliser l'utilisation de l'outil numérique dans l'enseignement / formation.

1.2. Compétences pour l'emploi et esprit d'entreprise

- Favoriser les métiers en relation avec le patrimoine national ;
- Croisement des Nomenclatures nationales existantes afin de mettre en place une cartographie nationale des métiers/emplois/formations permettant de définir les métiers déficitaires et de mettre en place des programmes de formation répondant aux besoins réels des employeurs/entreprises dans l'optique d'une meilleure insertion des futurs demandeurs d'emploi ;
- Etendre l'accompagnement des professionnels pour la prise en charge de la santé mentale des apprenants en difficulté d'apprentissage dans tous les secteurs d'éducation et de formation.

1.3. Education pour le développement durable (EDD) y compris l'éducation à l'environnement

- Allouer des espaces pour les jardins scolaires (pour ceux qui n'en disposent pas) ;
- Renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD) pour la promotion de l'éco-citoyenneté à travers le développement des contenus et des programmes d'enseignement et de formation ;
- Mise à niveau des formateurs et des enseignants pour répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda africain de développement durable 2063 ;
- Faciliter à l'élève et à l'étudiant, l'accès à l'information à travers la gratuité des sites payants ;
- Renforcer l'éducation à la santé en milieu éducatif ;
- L'enseignement des adultes doit viser en mode hybride, l'acquisition des compétences multidisciplinaires et numériques et doit être orienté vers la réalisation des ODD d'utilité individuelle et publique.

Axe 3: Enseignants, enseignement et profession enseignante

- L'Etat veille, en fonction des cartes scolaires, à mettre en place le nombre nécessaire d'enseignants pour encadrer l'ensemble des élèves ;
- Formation pédagogique et technique spécifique à chaque secteur en fonction des besoins des enseignants.
- Formation pédagogique statutaire au profit de nouvelles recrues ;
- Existence d'un réseau d'établissement d'ingénierie pédagogique, chargé de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant ;
- Valorisation de la profession enseignante à travers les Statuts particuliers des enseignants ;
- Maintien des salaires des enseignants durant la crise sanitaire due à la pandémie COVID-19 ;
- La contribution considérable du pluralisme syndicale, mis en place par l'Etat, à l'amélioration des conditions socioprofessionnelles des enseignants ;
- Accompagner et suivre les stagiaires et les étudiants lors du processus de formation par les conseillers à l'orientation ;
- L'implication des partenaires sociaux (organisations syndicales et associations de parents d'élèves) dans la vie scolaire.

➢ **Recommandations :**

- Actualiser le système d'évaluation des enseignants pour tous les secteurs ;
- Actualiser régulièrement les programmes d'enseignement ;
- Créer une synergie entre les trois départements ministériels (le MESRS, le MEN, le MFEP) et le secteur économique (public et privé) ;
- Valider les formations autonomes conformes aux normes de la réglementation de la Fonction Publique ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement à travers :

  - la bonne gouvernance, tout en respectant ses principes (communication et participation des parties prenantes),
  - la formation des enseignants,
  - les réformes pédagogiques.
- Mettre en place des cellules de veille sur la qualité au niveau des différents ministères chargé de l'Education et de l'enseignement ;
- Adapter la formation des enseignants, des élèves, des étudiants et des stagiaires à l'évolution technique et technologique.

AXE 4: Apprentissage et transformation numérique

- Raccordement de l'ensemble des établissements de formation et d'enseignement en connexion internet ;
- Mise en place des plateformes numériques dédiées à l'enseignement à distance à travers l'utilisation des outils disponibles en ligne ;
- Développement d'applications mobiles pour soutenir l'enseignement à distance ;
- Le lancement de la certification ICDL (International Computer Driving Licence) (passeport International de compétences informatiques) avec la labélisation de 110 établissements de formation ainsi que la certification des réseaux et sécurité informatique à l'échelle nationale ;
- Mise en place des caravanes mobiles équipées en direction des populations rurales pour la sensibilisation à l'usage des TIC ;
- L'Algérie a mis en place une première école numérique pilote dans la wilaya de Batna le 21 septembre 2021, dotée de moyens numériques pédagogiques adéquats ;
- L'Algérie a accéléré la mise en place de plusieurs plateformes d'enseignement à distance : Les secteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ainsi que d'autres secteurs publics ont lancé des enseignements à distance pour faire face à la crise sanitaire mondiale de la pandémie de la COVID-19 ;
- Le secteur de l'enseignement et la formation professionnel a initié une expérience sur le « e-learning » et l'enseignement hybride au niveau du centre national de formation et d'enseignement professionnels à distance ;
- L'Algérie dispose de plusieurs établissements et espaces pour enfants et jeunes, équipés en matériels informatiques, favorables à la poursuite des études ;
- L'Algérie dispose d'un centre d'excellence dédié au TIC et aux métiers de la téléphonie, basé à "Bousmail, Wilaya de Tipaza ";
- Les secteurs de l'enseignement ont lancé des plateformes dédiées aux parents d'élèves et étudiants et demandeurs de formation professionnelle leur permettant l'inscription, le suivi du cursus scolaire et résultats ;
- Création d'une plateforme d'intégration et la validation des offres de formation au niveau local et national, ainsi que l'inscription des candidats sur cette même plateforme intitulée "MIHNATI".

- **Recommandations :**

  - Initier une démarche inclusive de tous les acteurs et parties prenantes dans la transformation numérique du système éducatif (MESRS, MFEP, MNS, MEN, institutions d'enseignements, parents d'élèves, société civile et autres auxiliaires (médecins, psychologues et orthophonistes) pour la généralisation et l'acceptabilité de cette vision ;
  - Sensibiliser et vulgariser la nécessité de cette transformation numérique du système éducatif à travers tous les espaces publics ;
  - Mettre en place une stratégie de financement pour la transformation numérique du système éducatif ;
  - Généraliser l'expérience de l'école numérique pilote initiée par le MEN ;
  - Accélérer la « e-gouvernance » au sein des secteurs et institutions publics et privés de l'enseignement ;
  - Prendre en considération les aspects liés à la santé de l'enfant quant à l'utilisation des outils numériques dans l'enseignement et son évaluation périodique ;
  - Prendre en considération les aspects de la sécurité d'utilisation des médias et sites d'information et plateformes au profit des enfants, parents et enseignants ;
  - Mettre en place une commission pédagogique nationale pour le suivi du contenu des programmes éducatifs numériques ;
  - Augmenter le taux de couverture en internet haut débit des établissements d'enseignement ;
  - Accorder un traitement privilégié en termes d'accès à internet à tous les établissements éducatifs ;
  - Elargir l'installation de laboratoires informatiques dans tous les établissements d'enseignement et de formation à travers tout le territoire national ;
  - Moderniser les systèmes éducatifs en intégrant l'utilisation des TIC y compris la vidéo et la téléphonie selon la tranche d'âge ;
  - Impliquer les entreprises, micro-entreprises et startups dans le développement de solutions numériques pour le système éducatif ;
  - Former des formateurs en « e-learning » ;
  - Collaborer avec les organismes audiovisuels pour le bon déroulement de l'enseignement hybride ;
  - Doter les espaces de jeunes, bibliothèques, établissements extra-scolaires en outils informatiques et de recherche avec accès internet ;
  - Généraliser la certification dans le domaine du numérique au niveau des établissements professionnels destinés aux citoyens et administrateurs ;
  - Renforcer la formation de proximité à l'usage des TIC par les télécentres fixes et mobiles et l'étendre à l'échelle nationale ;
  - Généraliser l'expérience du centre d'excellence en TIC et métiers de la téléphonie à l'échelle nationale et son renforcement en termes d'offres de formation, de ressources humaines spécialisées ;
  - Renforcer les capacités des enseignants en matière d'utilisation des outils numériques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- Relancer les moyens mobiles pour les zones enclavées au profit des élèves, des étudiants et des stagiaires.
- S'appuyer sur les infrastructures des associations pour les zones enclavées comme complément aux structures étatiques ;
- Développer l'immersion professionnelle par l'adoption d'un dispositif réglementaire permettant un échange entre les formateurs et les professionnels.

Axe 5 : Financement de l'éducation

- Le développement du système éducatif dans sa globalité est assuré par l'Etat qui lui consacre une part importante de ses ressources budgétaires. Les budgets alloués au système éducatif ont toujours représenté une part qui varie entre 13 à 16% du budget global de l'Etat en Algérie.
- Compte tenu de la nécessité de poursuivre le processus d'enseignement, de formation et d'apprentissage durant la pandémie de la COVID 19, le budget alloué au système éducatif a été maintenu et n'a pas connu de coupe budgétaire.
- En 2020, 16,5% du budget global de l'Etat a été consacré au système éducatif, représentant ainsi une part de 7 % du PIB. Les efforts consentis ont contribué à l'amélioration de l'indice de l'éducation qui est passé de 0,548 en 1998 à 0,664 en 2018 (indice développé par l'UNESCO).
- Il est à noter que l'Etat accorde une part importante au titre des transferts sociaux, destinés au financement de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation et de l'enseignement professionnels, qui sont ventilés comme suit :

    a. **Au niveau de l'éducation nationale** (les cantines scolaires, l'octroi de l'allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis, le transport scolaire, les trousseaux et manuels scolaires.....) ainsi que de prestations de pension et de demi-pension ;
    b. **Dans l'enseignement supérieur**, la loi garantit des bourses et d'autres aides indirectes aux étudiants, telles que l'hébergement, la restauration, les transports et les bourses d'études universitaires. Ces services sont proposés quasi gratuitement et bénéficient à la majorité des étudiants ;
    c. **Dans le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels**, les stagiaires et apprentis bénéficient de transferts sociaux sous forme de bourses, de présalaire avant embauche, ainsi que de prestations de pension et de demi-pension.

- Par ailleurs, le secteur privé joue un rôle important dans la prise en charge d'une frange de la société ayant les moyens d'adhérer à ce dispositif, sachant que l'Etat accorde un avantage fiscal en matière de TVA en appliquant un taux réduit de 9% au lieu de 19% ;

– **La Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) :**

Cette Loi (Loi n° 18-15 du 2 septembre 2018) prévoit une budgétisation axée sur les résultats, contrairement à la budgétisation classique basée sur les moyens. Le nouveau budget comprendra des objectifs à atteindre et chaque objectif sera mené en fonction d'indicateurs de performance.

La préparation budgétaire sera repensée et enrichie par une approche pluriannuelle qui détermine les prévisions de recettes et de dépenses sur un horizon temporel glissant d'une durée de trois ans.

La mise en œuvre des politiques publiques est basée sur le principe de la gestion axée sur les résultats, à partir d'objectifs précis faisant l'objet d'une évaluation. Dans l'élaboration du budget programme axé sur les résultats, cette loi stipule que chaque programme doit comporter notamment, la répartition par titre de dépenses, les objectifs définis, les résultats attendus et leur évaluation.

Cette logique axée sur les résultats est quasiment conforme à celle des Objectifs du Développement Durable (ODD) organisés en fonction d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, ce qui permettra de les intégrer dans le processus budgétaire national. Ce nouveau cadrage budgétaire permet de renforcer les études prévisionnelles, la prise de décision, la prévisibilité des ajustements éventuels, le suivi et la reddition des comptes et ainsi renforcer la résilience économique aux chocs liés à la conjoncture internationale.

➢ **Recommandation :**

- Renforcer le partenariat entre l'Etat et la société civile pour le financement des activités parascolaires ;
- Réhabiliter, renforcer et revaloriser toutes actions devant permettre une efficience dans la gestion des biens "WAKF[4]" qui peuvent générer des ressources financières très importantes, devant contribuer à la prise en charge des actions de l'éducation ;
- Promouvoir le statut des établissements scolaires, de formation professionnelle et universitaire, de façon à leur permettre une certaine autonomie de gestion et d'autofinancement, tout en restant sous la tutelle de l'Etat ;
- Mettre en place des mécanismes pour rentabiliser les investissements engagés par l'Etat dans le cadre de la formation des diplômés désirant s'installer à l'étranger (protéger le capital humain formé en Algérie et éviter la fuite des compétences) ;
- Revaloriser la bourse octroyée aux stagiaires et aux étudiants de sorte à leur permettre de participer au financement de leur éducation ;
- Revoir les critères d'éligibilité à la bourse octroyée au profit des étudiants universitaires afin de ne pas exclure ceux dont le salaire des parents atteint un certain seuil ;
- Faire participer les entreprises au financement de l'éducation (les 3 segments) ;

[4] Un mot arabe qui désigne des biens donnés, légués ou acquis afin d'être détenus en fiducie inaliénables dont l'usufruit est consacré à une institution religieuse ou d'utilité publique.

- Renforcer le budget relatif à l'éducation, notamment le budget d'équipements ;
- Prévoir un fond spécial spécifique au système éducatif pour gérer les situations de crise.

III- LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX 4 COMPOSANTES DU STE

Les recommandations issues des consultations nationales et des travaux des deux ateliers susmentionnés sont énumérées selon les quatre composantes citées supra et ayant fait l'objet de discussions lors des travaux des groupes constitués à cet effet, à savoir :

- **Composante A :**
  Assurer un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19

- Assurer une reprise équitable inclusive à travers la réouverture de tous les établissements d'enseignement et de formation en assurant une veille sanitaire ;
- Développer les compétences liées à l'insertion professionnelle ;
- Mettre en place des plans d'apprentissage pour rattraper le retards cumulés durant la pandémie en impliquant les parties prenantes ;
- Développer les plates-formes numériques, de formation et d'enseignement au profit des enseignants et apprenants ;
- Créer une structure de consultation et de dialogue, ayant pour principale mission de mener un dialogue commun constant entre les différentes parties prenantes : élèves, étudiants, enseignants et associations des parents d'élèves ;
- Mettre en place un guide de gestion des risques destiné à la population éducative ;
- Mettre en place une pédagogie spécifique aux différents handicaps/ Aides didactiques ;
- Renforcer la coordination entre la santé, les collectivités locales et le système éducatif pour améliorer la qualité de prise en charge sanitaire ;
- Améliorer la qualité des prestations de santé, l'état d'hygiène des établissements éducatifs (l'eau, le chauffage et repas sain équilibré et chaud) ;
- Renforcer les capacités humaines (équipe médicale dont les psychologues) et matériels de gestion des risques ;
- Mettre en place des équipes pluridisciplinaire à l'effet d'élaborer des contenus multimédias à « mettre » en ligne ;
- Mettre en place un dispositif permettant d'alléger les programmes d'enseignement lors des crises ;
- Renforcer l'enseignement hybride, à travers la mise en œuvre des contenus de formation spécifiques pour la formation à distance ;
- Développer les capacités d'apprentissage chez les étudiants et les élèves en intégrant l'éducation au développement durable (EDD) ;
- Renforcer les capacités des enseignants en matière d'utilisation des outils numérique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- Doter les établissements d'enseignement de matériel nécessaire à la numérisation des contenus pédagogiques ;
- Élargir et renforcer les offres de formation à distance ;
- Intégrer l'éducation sanitaire dans le cycle de formation scolaire ;
- Généraliser les structures d'unités de dépistage et de suivi au niveau de tous les établissements de formation et d'enseignement ;
- Renforcer la gestion des risques à travers le règlement sanitaire et la mise en place d'un protocole Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) ;
- Mise en place et Respect du protocole sanitaire, élaboré par les 3 départements ministériels (MEN, MFEP, MESRS) ainsi que d'autres institutions éducatives et le secteur de la culture en collaboration avec le Ministère de la santé ;
- Participation de la société civile et associations à la gestion de la crise: collectes de dons, compagnes de sensibilisations et communications et organisation ;
- Participation des établissements de la formation professionnelle à la conception d'équipements de protection contre la COVID-19.

➢ **Composante B :**

Identifier les principales transformations stratégiques et leviers pour repenser l'éducation du XXI siècle et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés

- Doter les zones enclavées d'établissements scolaires pour tous les cycles d'enseignement et ce afin de réduire les inégalités en matière d'infrastructures, d'assurer la scolarité à tous et de lutter contre la déperdition scolaire ;
- Encourager les secteurs concernés à faire appel à l'expertise de l'Office National de l'Enseignement et de la Formation à Distance (ONEFD) ;
- Préparer les enseignants à faire face aux crises majeures par des formations appropriées ;
- Impliquer les collectivités locales, les centres culturels, les maisons des jeunes pour offrir aux enfants issus de milieux défavorisés l'accès à internet dans le cadre de l'enseignement à distance et concevoir des "Sylabus" ;
- Elaborer un texte de loi régissant le télétravail ;
- Faire contribuer le secteur économique dans l'accompagnement de la mise en place du « e-learning (plateforme) » ;
- Accompagner les élèves dans la construction du projet personnel et professionnel ;
- Développer les bibliothèques numériques notamment pour les étudiants, enseignants et chercheurs avec un accès libre ;
- Renforcer le dispositif de coordination entre les secteurs d'enseignement et de formation ;
- Prendre en charge d'une manière régulière la communauté éducative (élèves, enseignants…) sur le plan psychologique ;
- Intégrer les énergies renouvelables au niveau des structures éducatives des différents secteurs ;

- Créer un dispositif de veille et d'anticipation en matière de qualification et de formation (observatoire des métiers) ;
- Renforcer les activités culturelles et sportives dans les programmes d'enseignement dans le cursus de formation à tous les niveaux ;
- Intégrer dans le cursus de formation et à tous les niveaux un programme de sensibilisation et de prévention relatif aux risques majeurs et aux crises sanitaires ;
- Consolider la coordination des différents secteurs pour faire aboutir des projets relatifs à l'éducation, culture, sport, santé… ;
- Créer des passerelles verticales et horizontales entre les différents segments du système éducatif ;
- Mettre en contribution les opérateurs économiques innovants dans l'intégration des NTICE dans l'enseignement/apprentissage ;
- Améliorer la gouvernance des trois secteurs notamment en ce qui concerne la construction de nouvelles infrastructures afin d'alléger les sureffectifs ;
- Renforcer la formation (initiale et continue) des enseignants dans les pédagogiques innovantes ;
- Utiliser d'une manière mutuelle les ressources disponibles afin de venir en aide aux régions les plus éloignées ;
- Renforcer l'apprentissage des langues étrangères dès l'enseignement primaire ;
- Encourager dès le cycle primaire l'éducation de la préservation de l'environnement, du développement durable et de l'éco-citoyenneté ;
- Appuyer l'éducation sanitaire et nutritionnelle ;
- Doter les zones enclavées de groupements d'établissements d'enseignement et de formation afin de réduire la déperdition scolaire et assurer une formation facilitant l'insertion dans le monde du travail ;
- Relancer le projet du Baccalauréat professionnel pour lutter contre la déperdition ;
- Instaurer des processus d'évaluation des politiques publiques en termes d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur ;
- Elargir l'utilisation des énergies renouvelables dans les établissements relevant du système pour réduire les dépenses de fonctionnement
- Favoriser les solutions Cloud pour minimiser les coûts des infrastructures physiques ;
- Renforcer le suivi de la scolarisation des enfants issues des familles nomades ;
- Mettre en place un dispositif réglementaire relatif aux auxiliaires de vie scolaire ;
- Accorder un traitement privilégié en termes de coût, pour l'accès à internet à tous les établissements éducatifs ;
- Vulgariser l'éducation au risque numérique ;
- Faire participer les compétences algériennes résidant à l'étranger dans les programmes et activités du système éducatif.

- **Composante C:**
  Examiner les objectifs et les repères nationaux en matière d'Education

  - Généraliser l'éducation préparatoire en coordination avec les secteurs concernés;
  - Accroitre les efforts pour prévenir l'abandon scolaire, notamment dans les régions enclavées ;
  - Déployer des programmes/plans spécifiques à certains handicaps ;
  - Faciliter la mise en place de dispositifs inclusifs ;
  - Assurer le bien-être de l'élève dans l'établissement scolaire, en le rendant attractif, ludique et sécurisé ;
  - Renforcer les aspects liés à la résilience et au développement durable et ne « laisser personne pour compte » ;
  - Encourager les entreprises publiques/privées à accueillir des stagiaires ;
  - Renforcer l'esprit d'entreprenariat des apprenants dans tous les cycles d'enseignement et de formation ;
  - Renforcer les capacités des formateurs durant la formation initiale et en cours de l'emploi sur les aspects pédagogiques, techniques et managériales ;
  - Améliorer les capacités pédagogiques de l'enseignant en particulier en matière de prise en charge des apprenants à besoins spécifiques (en situation de handicap/ à haut potentiel) ;
  - Valoriser le statut socioprofessionnel de l'enseignant pour assurer un rendement et une performance optimale ;
  - Construire et maintenir des environnements d'apprentissage numériques, gratuits (contenu et plate-forme) pour assurer un accès inclusif ;
  - Investir dans le renforcement des capacités des enseignants et autres personnels de l'éducation pour garantir une approche sectorielle de la transformation nécessaire de l'éducation en comptant sur l'appui et l'assistance technique des partenaires étrangers et à travers une coopération et un partenariat mondial rénové ;
  - Vulgariser les filières mathématiques et techniques-mathématiques ;
  - Créer la filière informatique au niveau du cycle secondaire ;
  - Développer des pôles d'excellence au niveau du système éducatif pour l'émergence de l'élite scolaire ;
  - Renforcer le dispositif d'orientation des élèves, des stagiaires et des étudiants vers les différents cursus de formation tenant compte de leur profil, de leurs aptitudes et de leurs vœux ;
  - Généraliser la sensibilisation sur les ODD et les aspects liés aux changements climatique et la conscience écologique au niveau des trois secteurs ;
  - Améliorer l'accessibilité des établissements scolaires pour les élèves à mobilité réduite
  - Renforcer la résilience des enseignants pour s'adapter aux situations d'apprentissage exceptionnelle en développement leur compétences digitales ;
  - Garantir l'équité pour les élèves à besoin spécifique en terme d'accès aux ressources pédagogiques ;

– Œuvrer pour l'insertion des bacheliers du milieu carcéral dans le monde du travail ;
– Améliorer les programmes de la formation professionnelle pour répondre au besoin du marché de l'emploi.

➢ **Composante D :**
Assurer un financement public renforcé et plus durable de l'éducation.

Deux axes ont été discutés dans le cadre de cette composante et ont permis de faire ressortir ce qui suit :

1. **En matière de maitrise et de rationalisation de la dépense :**

- L'utilisation efficace des crédits alloués aux secteurs de l'éducation à travers des indicateurs de performance et de qualité (Exp TOL, taux de déperdition scolaire, etc.) ;
- L'encouragement de l'utilisation des solutions informatiques open source dans l'éducation ;
- La promotion des formations alternatives (hybrides : présentiel et à distance) ;
- Nécessité de rationnaliser la dépense à travers la priorisation des actions les plus importantes permettant de pérenniser le droit de tous à l'éducation.

2. **En matière de renforcement et de la durabilité du financement:**

- Recourir au financement total ou partiel des opérations d'investissement public dans un cadre contractuel avec une personne morale ou de droit public ou privé (PPP: Partenariat Public Privé) ;
- Impliquer davantage les collectivités locales dans le financement des projets éducatifs (révision du code de la commune et de la Wilaya) ;
- Impliquer également le secteur économique privé dans le cadre d'une stratégie globale ;
- Encourager la R&D en entreprise et au niveau des centres de recherche scientifiques, en rehaussant le taux de la charge déductible en termes de dépenses engagées dans cette mission ;
- Former les cadres de l'Etat sur les nouvelles approches de management financier ;
- Favoriser la contribution des autres secteurs pour obtenir leur soutien financier à l'éducation (partenariat public-public) ;
- Faire participer la diaspora comme outil idéal pour la mobilisation des ressources ;
- Mobiliser des ressources supplémentaires par la communauté internationale pour éradiquer les maladies infantiles et garantir l'éducation et l'enseignement des enfants ;
- Encourager les opérations en hors budget pour le financement des activités pédagogiques au niveau des établissements éducatifs ;
- Promouvoir le financement privé et la micro-finance pour soutenir l'éducation et l'enseignement des apprenants/étudiants à tous les paliers ainsi que leurs familles ;

- Mobiliser des ressources financières pour le recrutement et/ou la rémunération des instituteurs hors secteur de l'éducation (agissant actuellement en qualité de volontaire) ;
- Développer la culture de l'épargne pour le financement de l'éducation. Des produits spécifiques d'épargne peuvent être développés au niveau des banques, des compagnies d'assurance et de la micro-finance (épargne-éducation au profit des familles vulnérables) ;
- Mener des analyses pour déterminer le coût unitaire de l'éducation ;
- Elaborer les comptes nationaux de l'éducation ;
- Améliorer le ciblage des transferts sociaux ;
- Diversifier les ressources de financement de l'éducation à travers la participation sociale : les associations, création des fonds spéciaux destinés au financement de l'éducation ;
- Promouvoir le statut des établissements scolaires, de formation professionnelle et universitaire, de façon à leur permettre une certaine autonomie de gestion et d'autofinancement ;
- Revaloriser la bourse octroyée aux stagiaires et étudiants de sorte à leur permettre de participer au financement de leur éducation.

VI. LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES IMPLIQUEES AUX CONSULTATIONS NATIONALES

Les consultations nationales se sont appuyées sur les acteurs clés suivants :

- **Gouvernement et institutions nationales**

— Le Ministère de l'Education National en sa qualité de Chef de file national ;
— Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger en tant que Co-Chef de file national ;

Les Secteurs techniques concernés directement par l'éducation :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels ;
- Ministère des Finances.

Les autres parties prenantes concernées par l'éducation :

– Présidence de la République :

- Le Bureau de Monsieur le Conseiller auprès de Monsieur le Président de la République, chargé des Affaires de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- Le Conseil National Economiques, Social et Environnemental (CNESE)
- Le Conseil Supérieur de la Jeunesse (CSJ)
- L'Observatoire National de la Société Civile (ONSC)
- L'Organe Nationale de la Protection et de la Promotion de l'Enfance (ONPPE)
- L'Institut National d'Etudes de Stratégie Globale

– Le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire
– Le Ministère de la Transition Energétique et des énergies renouvelables
– Le Ministère des Affaires Religieuse et des Wakfs
– Le Ministère de la Culture et des Arts
– Le Ministère de la Jeunesse et des Sports
– Le Ministère de la Numérisation et des Statistiques
– Le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
– Le Ministère de la Communication
– Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
– Le Ministère de la Santé
– Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
– Le Ministère des Relations avec le Parlement
– Le Ministère de l'Environnement
– Le Ministère délégué auprès du premier le Ministre, chargé de la Micro-Entreprise
– Le Ministère délégué auprès du premier le Ministre, chargé de l'économie de la Connaissance et des Start-up

- La Commission Nationale pour l'Education, la Science et la Culture ;
- Le Conseil National des Programmes (CNP) ;
- L'Institut National de Recherche en Education (INRE) ;
- Le Conseil National des Programmes (CNP) ;
- L'Office National de l'Enseignement et de la Formation à Distance (ONEFD) ;
- L'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes (ONAEA) ;
- L'Office National d'Enseignement et de Formation à Distance (ONEFD) ;
- Le Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance « CNEPD » ;
- L'Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels "INFEP" ;
- L'Institut National Spécialisé de la Formation Professionnelle du Froid "INSFP-Froid" ;
- Le Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage "CFPA" ;
- L'Institut de Formation et d'Enseignement Professionnels (IFEP) ;
- L'Institut National Spécialisé de la Formation Professionnelle "INSFP" .

- **Associations des parents d'élèves**

- Mme la Présidente de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves ;
- M. le Président de l'Association nationale des parents d'élèves ;
- M. le Président de l'Union nationale des parentes d'élèves.

- **Représentants de syndicats**

  M. le Secrétaire Général du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) (Education).

- **Elèves, étudiants, stagiaires, (y compris enfants et adolescents)**
- **Enseignants, éducateurs et animateurs**
- **Responsables d'établissements scolaires**
- **Représentants des Micro-entreprises et des Startups (secteur privé)**

- **Système des Nations Unies à Alger**

  - Le Bureau du Coordonnateur Résident
  - L'UNICEF.

VII. ANNEXE

- Note conceptuelle et programme du pré-atelier relatif à l'examen des résultats préliminaires de la première consultation nationale en Algérie, tenu le 21 juin 2022 ;

- Note conceptuelle et programme de l'Atelier national pour la finalisation du Rapport national et de la déclaration nationale d'engagements, tenu les 6 et 7 juillet 2022.

NOTE CONCEPTUELLE
Pré-atelier relatif à l'examen des résultats préliminaires de la première consultation nationale en Algérie
21 juin 2022

1- Le Sommet mondial sur la transformation de l'éducation

Le Secrétaire général des Nations Unies (ONU) organise un Sommet mondial sur la transformation de l'éducation (TES) le 19 septembre 2022. Il sera l'occasion de renouveler l'engagement politique international en faveur de l'éducation, comme bien public prééminent. Il servira à mobiliser l'action, l'ambition, la solidarité et les solutions pour compenser les pertes subies par l'apprentissage pendant la pandémie de la COVID-19, imaginer l'éducation de demain et redynamiser les efforts mondiaux pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) liés à l'éducation à l'horizon 2030.

Ce Sommet sera précédé d'un processus préparatoire qui s'articulera autour de trois axes de travail qui se croisent et se renforcent à savoir :

a. Les Consultations nationales qui impliqueront les secteurs de l'éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelles et des Finances ainsi que des parties prenantes de l'éducation;
b. Les cinq domaines thématiques d'actions, identifiés par le Comité Directeur de Haut niveau de l'ODD4 à savoir :
    1- Écoles inclusives, équitables, sûres et saines
    2- Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable
    3- Enseignants, enseignement et profession enseignante
    4- Apprentissage et transformation numériques
    5- Financement de l'éducation
c. L'engagement et la mobilisation du public.

Aujourd'hui, les systèmes d'éducation sont à la croisée des chemins, et nécessitent de mener une réflexion pour apporter les ajustements nécessaires pour adapter les systèmes éducatifs existants dans les pays aux changements de l'environnement mondial notamment en ce qui concerne, les domaines d'actions thématiques susmentionnés, identifiés pour le Sommet de Transformation de l'éducation.

La réalisation de ces objectifs nécessite des dialogues inclusifs et un engagement significatif à travers l'ensemble des parties prenantes, en particulier les jeunes, les étudiants et les enseignants. Les consultations nationales qui précèdent au Sommet offrent l'occasion de le faire et de placer l'éducation au centre du débat politique.

2- Les consultations nationales

Afin d'assurer une participation de qualité au Sommet de mois de septembre prochain, l'Algérie s'est inscrite dans le processus organisationnel depuis son lancement au mois de février 2022. C'est dans cet esprit, que les secteurs techniques ont procédé à l'organisation de premières consultations nationales inclusives. Un tel processus, a pour objet, dans un premier temps, d'élaborer un état des lieux des systèmes éducatifs, des plans stratégiques préexistants ou/et des processus de politique d'éducation en cours. Avec l'appui du Bureau du coordinateur résident, l'UNESCO et l'UNICEF, ce pré-atelier permettra aux parties prenantes de discuter des résultats préliminaires de leur première consultation nationale, tenue en prévision du pré-Sommet de Paris, prévue les 28, 29 et 30 juin 2022, autour des quatre composantes, ci-dessous, et sur la base des cinq axes d'actions thématiques du STE susmentionnés :

a. Assurer un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19.
b. Identifier les principales transformations stratégiques et leviers pour repenser l'éducation du XXIe siècle et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés.
c. Examiner les objectifs et les repères nationaux en matière d'éducation.
d. Assurer un financement public renforcé et plus durable de l'éducation.

3- Résultats et restitution de la consultation nationale

Au terme de ce pré-atelier, les participants vont adopter :

Un rapport national préliminaire relatif à la première consultation nationale.

4- Calendrier

Le 21 juin 2022 : organisation d'un pré-atelier relatif aux résultats préliminaires d la première consultation nationale.

Dernière semaine de juin 2022 : partage des résultats du processus de la consultation afin d'informer la réunion pré-sommet qui se tiendra à Paris du 28 au 30 juin 2022.

Les 6 et 7 Juillet 2022 ; organisation d'un atelier national concernant l'adoption du rapport national sur les consultations nationales.

Le 19 Septembre 2022 : présentation de la déclaration nationale d'engagement lors du Sommet mondial sur la transformation de l'éducation.

5- Documents de référence

- La Constitution algérienne ;
- Le Plan d'Action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République 2020-2024 ;
- UNICEF, UNESCO, & World Bank, 2022, *Where are we on education recovery?;*
- L'initiative de l'UNESCO « Les futurs de l'éducation » ;

- UNICEF Campaign : Tackling the learning crisis : What needs to happen to avoid failing a generation of children ?;
- UNESCO & UNESCO Institute for Statistics, 2021, SDG 4 data digest 2021: national SDG 4 benchmarks: fulfilling our neglected commitment;
- UNESCO, avril 2022, *Transforming Education Summit 2022 - Futures of Education Briefing Notes.*

6- Agenda / lieu et date de la consultation nationale

Le 21 juin 2022 – Mercure Hotel Aéroport -Cité 5 Juillet, Bab Ezzouar.

Programme du pré-atelier relatif à l'examen des résultats préliminaires de la première consultation nationale en Algérie
Alger, le 21 juin 2022, Hôtel Mercure

Mardi 21 juin 2022			
Durée	**Sujet**	**Responsable**	**Objectif / Dispositif / Logistique**
8h30 -9h30	Inscription des participants - Café de bienvenue -		
9h30-10h00	Ouverture officielle et allocutions	**MAECNE** **MEN** **RC/UNICEF**	***Objectif :*** *mot de bienvenue et introduction de la journée d'études* *Attentes et résultats attendus du TES*
10h00- 10h30	Méthodologie et objectif de la consultation nationale	**MAECNE/ UNICEF**	***Objectif :*** Présenter brièvement l'ordre du jour Faire une introduction brève et précise sur les quatre composantes des consultations nationales et les résultats escomptés, ainsi que les défis de la transformation de l'éducation dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD).
10h30-11h00	Pause-café		
11h00-13h00	Travaux en ateliers : A. Assurer un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19. B. Identifier les principales transformations stratégiques et leviers pour repenser l'éducation du XXIe siècle et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés. C. Examiner les objectifs et les repères nationaux en matière d'éducation. D. Assurer un financement public renforcé et plus durable de l'éducation.	**MESFP** **MESRS** **MEN** **MF**	***Objectif :*** - Identifier les bonnes pratiques - Identifier les défis et les actions possibles - Analyse des contraintes et difficultés majeures rencontrées et solutions préconisées - Leçons apprises lors de la COVID - Indicateurs / cibles SDG4 - Financement : analyse budgétaire pour l'éducation / Gaps
13h00-14h00	***Pause déjeuné***		

14h00-15h30	Restitution des 4 groupes de travail	**Lead des 4 groupes (MFEP, MEN, MESRS, MF)**	***Objectif*** *:.* *Identification des points d'action et des engagements communs*
15h30- 16h00	Synthèse et clôture du pré-atelier	**MAECNE/MEN**	***Objectif*** *:* *Clôture de la journée et recommandations pour le rapport national+ étapes suivantes*

NOTE CONCEPTUELLE

ATELIER NATIONAL POUR LA FINALISATION DU RAPPORT NATIONAL ET LA DECLARATION NATIONALE D'ENGAGEMENTS

ALGER, LES 6 ET 7 JUILLET, HOTEL MERCURE

1- Contexte

Le Secrétaire général des Nations Unies (ONU) organise à New York, le 19 septembre 2022, un Sommet mondial sur la transformation de l'éducation (TES).

Ce Sommet qui intervient dans le cadre de la réponse globale à la pandémie COVID-19, a pour objectif principal de redynamiser les efforts mondiaux pour réaliser les Objectifs de Développement Durable liés à l'éducation à l'horizon 2030 et ce, en "réinventant" des systèmes éducatifs résilients afin de les adapter aux nouvelles donnes, notamment la « E-éducation ».

Ce Sommet est précédé d'un processus préparatoire qui s'articule autour de trois axes de travail qui se croisent et se renforcent à savoir :

c. Les Consultations nationales qui impliquent les secteurs de l'éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle, des Finances ainsi que des parties prenantes de l'éducation ;
d. Les cinq axes thématiques d'actions identifiés par le Comité Directeur de Haut niveau de l'ODD4 à savoir :
    1- Écoles inclusives, équitables, sûres et saines ;
    2- Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable ;
    3- Enseignants, enseignement et profession enseignante ;
    4- Apprentissage et transformation numériques ;
    5- Financement de l'éducation.
d. L'engagement et la mobilisation du public.

2- Objectifs :

L'organisation de cet Atelier national, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur Résident et de l'UNICEF à Alger, a pour objet de finaliser la rédaction du Rapport national et de la Déclaration nationale d'engagements de l'Algérie relative à sa vision de transformation de l'éducation, et qui seront présentés au Sommet de New York, le 19 septembre 2022.

Pour l'Algérie, il s'agira de saisir cette opportunité pour valoriser les efforts nationaux dans le domaine de l'éducation et présenter sa vision pour réaliser l'Agenda 2030 et au-delà, notamment l'ODD4. C'est dans cet esprit, que les secteurs techniques ont procédé, durant les mois de mai et juin 2022, à l'organisation des consultations nationales, conformément aux lignes

directrices des Nations Unies notamment les cinq domaines thématiques d'actions susmentionnés.

Un tel processus a permis aux parties prenantes, lors d'un pré-Atelier national, organisé, à Alger, le 21 juin 2022, d'élaborer un rapport préliminaire relatif aux résultats de la 1ère consultation nationale, et a servi de base à la participation de la délégation algérienne aux différentes tables rondes ministérielles du pré-Sommet tenu à Paris, du 28 au 30 juin.

En plus des conclusions de ce rapport préliminaire, les travaux de cet atelier vont s'articuler autour des 5 axes susmentionnés et des quatre composantes suivantes :

A. Assurer un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19 ;
B. Identifier les principales transformations stratégiques et leviers pour repenser l'éducation du XXIe siècle et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés ;
C. Examiner les objectifs et les repères nationaux en matière d'éducation ;
D. Assurer un financement public renforcé et plus durable de l'éducation.

La réalisation de ces objectifs nécessite des dialogues inclusifs et un engagement significatif à travers l'ensemble des parties prenantes, en particulier les jeunes, les étudiants, les enseignants et la société civile. Les consultations nationales qui précèdent au Sommet offrent l'occasion de le faire et de placer l'éducation au centre du débat politique.

3- Rôles et responsabilités

La consultation nationale s'appuiera sur les acteurs clés suivants :

— Le Ministère de l'Education National en sa qualité de Chef de file national ;
— Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger est Co-Chef de file national ;

Les Secteurs techniques concernés directement par l'éducation :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels ;
- Ministère des Finances.

A cette occasion, l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) sera mobilisée sous la direction du Bureau du Coordonnateur Résident et de l'UNICEF à Alger.

4- Calendrier

- **Les 6 et 7 juillet 2022** :

  Organisation d'un Atelier national pour finaliser la rédaction du Rapport national et la Déclaration nationale d'engagements de l'Algérie relative à sa vision de transformation de l'éducation, et qui seront présentés au Sommet du New York, le 19 septembre 2022.

- **D'ici le 15 août 2022** :

  Partager les résultats du processus de la consultation nationale afin d'informer le Sommet de New York.
- **Le 19 Septembre 2022** :

  Présentation du Rapport national et de la Déclaration nationale d'engagement lors du Sommet mondial sur la transformation de l'éducation.

5- Documents de référence

- La Constitution algérienne (2020) ;
- Le Plan d'Action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République 2020-2024 ;
- UNICEF, UNESCO, & World Bank, 2022, *Where are we on education recovery?;*
- L'initiative de l'UNESCO « Les futurs de l'éducation » ;
- UNICEF Campaign : Tackling the learning crisis : What needs to happen to avoid failing a generation of children ?;
- UNESCO & UNESCO Institute for Statistics, 2021, SDG 4 data digest 2021: national SDG 4 benchmarks: fulfilling our neglected commitment;
- UNESCO, avril 2022, *Transforming Education Summit 2022 - Futures of Education Briefing Notes.*

6- Agenda / lieu et date de l'Atelier national

- Les 6 et 7 juillet 2022 – Mercure Hotel Aéroport -Cité 5 Juillet, Bab Ezzouar.

ATELIER NATIONAL POUR LA FINALISATION DU RAPPORT NATIONAL ET DE LA DECLARATION NATIONALE D'ENGAGEMENTS QUI SERONT PRESENTES AU SOMMET SUR LA TRANSFORMATION DE L'EDUCATION (STE), PRÉVU A NEW YORK, LE 19 SEPTEMBRE 2022 ALGER, LES 6 ET 7 JUILLET, HOTEL MERCURE			
Mercredi 6 juillet 2022			
Durée	**Sujet**	**Responsable**	**Objectif / Dispositif / Logistique**
8h30 -9h30	Inscription des participants - Café de bienvenue -		
9h30-10h00	Ouverture officielle et allocutions	**MAECNE MEN BCR/ UNICEF**	***Objectif*** *:* ○ *Mot de bienvenue et introduction de l'atelier ;* ○ *Attentes et résultats attendus du TES.*
10h00- 10h30	Méthodologie et objectif de la consultation nationale	**MAECNE MEN UNICEF**	***Objectif*** *:* ○ *Bref Présentation du Sommet (STE) ;* ○ *Débriefing sur le Pré-Sommet de Paris, du 28 au 30 juin 2022 ;* ○ *L'ordre du jour de l'Atelier ;* ○ *Introduction liminaire des quatre composantes des consultations nationales, les 5 Axes d'actions thématiques, les résultats escomptés, ainsi que les défis de la transformation de l'éducation dans le cadre des objectifs de développement durable notamment l'ODD4 ;* ○ *Présentation du rapport préliminaire de la 1ère consultation nationale.*
10h30-11h00	Pause-café		
11h00-13h00	**<u>Travaux en 9 groupes</u>** : **4 groupes en fonction des composantes :** *A. Assurer un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19 ;* *B. Identifier les principales transformations stratégiques et leviers pour repenser l'éducation du XXIe siècle et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés ;*	**MESFP** **MESRS**	***Objectif*** *:* ○ *Lecture et enrichissement du rapport préliminaire ;* ○ *Identifier d'autres bonnes pratiques ;* ○ *Identifier les défis ;* ○ *Faire d'autres recommandations pour les actions possibles ;*

	C. Examiner les objectifs et les repères nationaux en matière d'éducation ; *D. Assurer un financement public renforcé et plus durable de l'éducation.* **Cinq groupes en fonction des Axes de STE** *1- Écoles inclusives, équitables, sûres et saines ;* *2- Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable ;* *3- Enseignants, enseignement et profession enseignante ;* *4- Apprentissage numérique et transformation ;* *5- Financement de l'éducation.*	**MEN** **MF** **MESFP** **MESRS** **MEN** **MNS** **MF**	○ *Analyse des contraintes et difficultés majeures rencontrées et solutions préconisées ;* ○ *Leçons apprises lors de la COVID19 ;* ○ *Indicateurs / cibles ODD4 ;* ○ *Identification des engagements nationaux dans le cadre des thématiques du STE ;* ○ *Financement : appréciation du budget dédié à l'éducation.*
13h00-14h00	***Pause-déjeuner***		
14h00-15h30	Restitution des 9 groupes de travail	**Rapporteurs des 9 groupes (MFEP, MEN, MESRS, MNS, MF)**	***Objectif :*** *Les bonnes pratiques identifiées / les recommandations et les engagements communs.*
15h30- 16h00	Résumé et clôture de la 1ère journée	**MAECNE/ MEN/ UNICEF**	***Objectif :*** *Clôture de la 1ère journée et recommandations pour le rapport national+ étapes suivantes*

Jeudi 7 juillet 2022			
Durée	**Sujet**	**Responsable**	**Objectif / Dispositif / Logistique**
9h00-11h00	**<u>Travaux en 2 groupes de rédaction</u>** : - Groupe Rapport national - Groupe Déclaration nationale	**Tous les secteurs**	***Objectif :*** ○ *Finalisation de la rédaction du Rapport national ;* ○ *Elaboration de la Déclaration nationale d'engagements.*
11h00-11h30	**Pause-café**		

11h30- 13h30	**<u>Travaux en 2 groupes de rédaction</u>** : - Groupe Rapport national - Groupe Déclaration nationale	**Tous les secteurs**	***Objectif*** *:* ○ *Finalisation de la rédaction du Rapport national ;* ○ *Elaboration de la Déclaration nationale d'engagements*
13h30-14h30	***Pause-déjeuner***		
14h30-15h30	Restitution des 2 groupes de travail	**Rapporteurs des 2 groupes**	***Objectif*** *:* *Présentation du Rapport national et de la Déclaration nationale d'engagement*
15h30- 16h00	Synthèses et clôture de l'atelier	**MAECNE/MEN/ UNICEF**	***Objectif*** *:* *Clôture de l'atelier + étapes suivantes*